



PORTEUR DE PROJET
Communauté de Communes de
la Haute-Bruce

PROJET
«Le paysage, c'est l'affaire de
tous»

TERRITOIRE DE PROJET
vallée de la Haute-Bruce

DEPARTEMENT
Bas-Rhin

REGION
Alsace-Lorraine

REGION NATURELLE
Massif des Vosges, versant
alsacien

PARTENAIRES
Les 25 municipalités de la com-
munauté de communes
Les 20 Associations foncières
pastorales
Etat
Région Alsace
Département du Bas-Rhin
Programmes de financement
européens (Crédits Feoga,
crédits Feader, Crédits Leader)
Chambre d'agriculture

MOTS CLES
Fermeture de paysages
Associations foncières pasto-
rales
Agriculture durable
Fermes relais agricoles
Accueil de population
Friches industrielles

CONTACT
Jean-Sébastien LAUMOND
Agent de Développement
Espace et Environnement
Communauté de communes
de la Haute-Bruce
114, Grand'Rue
67130 SCHIRMECK
tél. : 03 88 97 86 20
courriel : js.laumond@haute-
bruche.com
site : http://www.hautebruche.com

Le paysage, « passion tranquille, partagée et durable » d'une intercommunalité alsacienne

Partant du constat de perte d'ensoleillement liée à l'enrésinement de la vallée, une communauté de communes rouvre petit à petit ses paysages en incitant à la création d'associations foncières pastorales.



« Le paysage, c'est l'affaire de tous ». La Communauté de Communes de la Haute-Bruce est engagée depuis 20 ans dans l'action paysagère, une démarche à l'époque pionnière dans les Vosges. La problématique est à présent unanimement connue dans le Massif : celle de l'enrésinement des vallées et de la fermeture des paysages, liée aux déclin conjoints de l'industrie et de l'agriculture. L'étalement urbain a rencontré celui des sapinières, avec pour conséquence une perte importante

d'heures d'ensoleillement pour les habitants. La question du paysage a dès lors concerné les habitants autant que les propriétaires forestiers ou les agriculteurs : c'était effectivement « l'affaire de tous ». L'appropriation de l'enjeu nécessitait une réponse collective : la communauté de communes a porté et soutenu la création d'associations foncières pastorales (AFP), destinées non seulement à rouvrir les espaces enrichis mais également à redonner dynamisme et attractivité à la vallée. A l'origine outil de valorisation du foncier agricole ou forestier, les AFP trouvent à présent vocation à circonscrire l'étalement urbain.

Comment prendre en compte les spécificités territoriales

La nécessité de rendre de la lumière à la vallée

La double activité des vallées alsaciennes, partagées entre industrie et élevage, assurait traditionnellement un entretien léché du territoire et la valorisation des moindres parcelles accessibles au bétail. Le délitement du tissu industriel dans les années 1950 à 1970 a contraint les ouvriers à chercher un emploi à l'extérieur de la vallée et à abandonner l'activité agricole locale. L'équilibre entre forêts et prairies, a alors basculé en faveur de l'enrésinement et de l'enfrichement massif des anciens lopins appartenant aux ouvriers-paysans. L'abandon des prés communaux, cumulé à ces plantations individuelles ont eu des conséquences globales : le gaspillage du potentiel agricole de la vallée, la rupture des perspectives visuelles entre les villages et la perte de lumière pour les habitants. « On avait fini par s'habituer à ce qui n'était pas beau : des prés non fauchés aux bâtiments industriels abandonnés, en passant par des fonds de vallée enrésinés » explique Pierre Grandadam, président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruce. Les pâturages communaux des sommets furent les premiers à faire l'objet de remise en valeur en partenariat avec les collectivités locales, la DDAF et des jeunes agriculteurs. Mais le morcellement et la dispersion de la propriété foncière et agricole faisait obstacle à une reconquête globale des paysages : pour 100 parcelles de 14 ares en moyenne, on peut compter jusqu'à 46 propriétaires différents. L'idée fut donc de recourir à des associations syndicales de propriétaires pour les engager dans un projet collectif de gestion et de mise en valeur de leur patrimoine.

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié

Articuler reconquête paysagère et activité agricole durable

Les associations foncières pastorales ont été impulsées par la Communauté de Communes à partir de 1987. La démarche de ces structures consiste à réunir les propriétaires des terrains pour élaborer un programme d'action commun qui traduise concrètement la politique paysagère intercommunale : ouvrir les paysages, développer l'agriculture de montagne, favoriser la biodiversité, sauvegarder la vie économique et sociale des villages. Concrètement, les programmes proposent de recréer les anciennes prairies par dessouchage (rognage superficiel des souches), de restaurer les anciennes terrasses enfrichées, de réhabiliter les vergers abandonnés, et d'assurer une gestion pérenne de ces espaces, le plus souvent par la pâture ou la fauche, confiée à des agriculteurs. Parallèlement, les communes ont assuré un programme d'acquisition foncière : 56 hectares ont été achetés depuis 1991, pour un montant de 206 000 euros, subventionné à 65 % par l'Etat et le département du Bas-Rhin. Ce programme s'appuie notamment sur la convention de veille foncière passée avec la Safer. Celle-ci informe la communauté de communes des transactions de terres qui lui sont notifiées, ce qui permet d'aider les municipalités à maîtriser certaines parcelles stratégiques sur le plan paysager. Une action

toutefois limitée aux terrains à vocation agricole non boisés ou tout récemment plantés. Les exploitations peuvent ainsi s'agrandir sur les nouveaux espaces déboisés, certes avec des contraintes fréquentes en matière environnementale (dates de fauche, interdiction d'engrais minéraux, etc.) mais compensées financièrement dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales territorialisées mises en place par l'intercommunalité. Cette dernière joue un rôle de premier plan sur les volets technique et administratif, en instruisant notamment les dossiers de subvention pour les travaux engagés – il faut compter en moyenne 3 700 euros par hectare restauré. Fortes de ce soutien, les AFP peuvent s'étoffer de projets diversifiés innovants, tels que combiner réhabilitation de prairies et boisements de fruitiers et de bois d'œuvre, ou le développement de filières locales de bois-énergie, ... En complément, la communauté de communes a également investi directement dans deux « fermes relais agricoles », pour faciliter l'installation ou la diversification d'exploitations vers la transformation sur place, la vente directe et la restauration à la ferme.

Échelles de territoire et sensibilisation des acteurs locaux

Vision stratégique et animation de terrain

Le projet paysager de la Haute Vallée de la Bruce repose sur l'articulation fine entre politique publique et initiative privée. Les AFP créées reposent sur le volontariat et l'adhésion des propriétaires aux grandes lignes directrices de la communauté de communes. Quand bien même les élus communaux font systématiquement partie des associations, le travail d'animation est primordial entre les 2 échelles administratives. L'intercommunalité s'est donc dotée d'un chargé de mission à temps plein cumulant une vision stratégique globale et une présence très opérationnelle sur le terrain au contact des propriétaires fonciers, qui peuvent toujours se montrer réticents à raser leur propre sapinière. Son rôle est également de valoriser les bonnes pratiques pour propager encore la procédure.

Les travaux menés par les AFP, lorsqu'ils sont localisés, sont l'occasion de journées de travail bénévoles auxquelles chacun peut participer, ce qui instaure un lien social avec les nouveaux habitants en particulier. A plus large échelle, la restauration du lien visuel entre les villages a conduit à la création d'une AFP regroupant 3 communes dans la gestion du même fond de vallée. Les relations humaines, comme les perspectives paysagères, peuvent désormais porter d'un versant à l'autre pour une meilleure coopération entre les collectivités.

Dans la vallée de la Haute-Bruce, les communes ont gardé compétence en matière d'urbanisme : l'intercommunalité a cependant engagé 8 municipalités dans un projet paysager concerté à l'échelle de la partie aval de la vallée, et a incité les autres à se doter de Projets Paysagers Communaux pour mieux articuler l'action des AFP (autrement dit, le « paysage des champs ») avec les projets d'urbanisme locaux (autrement dit le « paysage des villes »).

Plus-value territoriale de la démarche paysagère

Offrir la même qualité paysagère aux espaces urbains

Parties de 20 hectares en 1987, les AFP, désormais au nombre de 20, couvrent près de 500 ha (dont 380 ont effectivement été restaurés) et plus de 3 500 parcelles. La restauration des pâturages communaux a quant à elle concerné près de 400 ha. Au total, ces opérations ont conforté l'assise foncière de plus de 45 exploitations, soit la quasi-totalité des exploitations de la vallée. En corollaire, 1000 ha sont engagés dans des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre des MAEt intercommunales. Cette synergie entre qualité paysagère, économie agricole et environnementale a été récompensée par la Mention Spéciale du Jury dans le Cadre du Grand Prix National du Paysage 2007, décernée par le Ministère de l'Écologie et de l'Environnement. Sur le plan paysager, le cours de la Bruce, offert à la vue de tous, redevient le trait d'identité du territoire, les sentiers sont revalorisés par la création de points de vue et la vallée offre un cadre attractif pour de nouveaux habitants : « l'accueil est dans notre nature » est devenu le slogan de la Haute-Bruce.

Dans ce contexte, l'intercommunalité s'est dotée dès les années 1990 et 2000 d'un diagnostic paysager de l'ensemble de la vallée et d'un mémento architectural, incluant l'inventaire complet des formes d'habitats et des friches industrielles. En misant sur l'accueil de touristes et d'entreprises, le risque existe de voir les villages continuer à grignoter le foncier agricole et la pression foncière se reporter vers l'amont de la vallée, où les prix des terrains à bâtir sont 6 fois moins élevés qu'en aval. La conurbation, phénomène déjà connu entre les bourgs de Schirmeck et La Broque, reste à craindre dans l'étroit fond de vallée. Si les AFP (à vocation strictement « sylvo-pastorale », selon les termes de la loi) ont pu servir de garde-fou à l'urbanisation, par souci notamment de maintenir des coupures vertes entre les espaces habités, elles ne peuvent se substituer à de vrais outils de régulation ni à une politique de reconversion du patrimoine bâti existant. La communauté de communes a déjà appelé à la responsabilité des élus sur la question à travers une session de sensibilisation « Habiter en Haute-Bruce : L'esprit des lieux ». La question se pose donc d'adopter à l'animation paysagère déjà en place un dispositif similaire dédié à la question urbaine. A charge pour ce second animateur d'entretenir le même lien de confiance avec les élus et acteurs du territoire qui a fait le succès des démarches paysagères engagées depuis 20 ans.



Le vallon d'Albet (commune de La Broque) en 1999



Le vallon d'Albet aujourd'hui, après action de l'AFP locale

rédaction 2010
Collectif des

Etats généraux
du paysage

dans le cadre des actions du
Réseau Rural Français